ART. 33 N° 24

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

## FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 24

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

-----

#### **ARTICLE 33**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 45 :

« Les dispositions du premier alinéa ne peuvent... (le reste sans changement) ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.